



Compte-rendu de la réunion de conseil du 12 août 2024

Etaient présents : CHRÉTIEN David – CHRÉTIEN Sylvie – CLAUDE Jean-Michel – FARQUE Alexandre – ROELLINGER Christophe – WEISS Éric

Excusés :

Absents : COTTET Pascal – JORY Ludovic – LEBEAU Isabelle – RICHARD Baptiste

Secrétaire : Sylvie CHRÉTIEN

Début de séance : 20h15

Fin de séance : 21H45

1. Approbation du Procès-verbal du 29 mai 2024 :

Procès-verbal validé à l'unanimité.

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Délibération sur le bail de chasse et la concession pour l'ACCA

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion avec Monsieur BOITEL, Président de l'ACCA, plusieurs souhaits sont en discussion pour validation par le conseil soit :

- La modification du délai de la concession cabane de chasse jusqu'à fin février 2036 afin de coller aux dates de la concession de la cabane et de celles du bail de chasse qui se termine en 2026.
- Demande d'utilisation de la cabane de chasse toute l'année et non seulement pendant les périodes de chasse légale.
- Demande de modification quant à l'enlèvement du chalet au bon vouloir de la commune. Cet article étant restrictif et ne protégeant pas l'ACCA, leur demande et de le laisser en précisant que le démontage se fera s'il y a lieu à la fin de la concession s'il n'y a pas de renouvellement ou changement de locataire du bail de chasse.
- Concernant le montant des locations il reste inchangé soit :
 - 800 euros annuel pour le bail de chasse



- 23 euros annuel pour la location du cabanon de chasse

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les modifications demandées et autorise le maire à faire la délibération correspondante.

Résultat du vote : 6 « pour » 0 « contre » et 0 « abstention ».

3.

Délibération pour la nomination des délégués de l'Association foncière :

Le Maire explique que l'Association Foncière doit renouveler ses délégués suite au départ de l'un d'eux.

Six personnes se sont présentées pour faire partie du bureau de l'AF :

- Monsieur CHRETIEN Guy, actuel Président de l'association
- Madame CHRETIEN – COTTET Sylvie
- Monsieur CLAUDE Jean-Michel
- Madame DE VLEESCHOUWER – MARCHAL Marie
- Monsieur FARQUE Alexandre
- Monsieur MARCHAL Gérard

La chambre de l'Agriculture a élu :

- Monsieur CHRETIEN Guy
- Monsieur FARQUE Alexandre
- Madame DE VLEESCHOUWER - MARCHAL Marie

Le conseil doit donc élire les trois autres personnes à savoir :

- Madame CHRETIEN-COTTET Sylvie
- Monsieur CLAUDE Jean-Michel
- Monsieur MARCHAL Gérard

Le conseil après délibération a voté pour les trois personnes nommées ci-dessus.

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».



4. Délibération concernant le vide-maison au 12 Rue de l'Eglise et destinations des fonds récoltés.

Monsieur le Maire explique qu'après avoir pu récupérer les clefs du bâtiment professionnel au 12 rue de l'Eglise, il y a des meubles qui sont restés dans le logement. Ne sachant que faire de ce mobilier, il propose que l'Association « La Margrabant » s'occupe de recenser les objets et de les vendre.

Le pécule récupéré pourrait servir de subvention pour les frais de l'association. Le Conseil a validé cette proposition.

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

5. Délibération concernant l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG90 :

Le maire présente un rapport présentant un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort et auquel adhère la commune.

Cet avenant introduit tout d'abord à l'article 5-4 une nouvelle activité ayant trait à la prise en charge d'actions particulières demandées par un adhérent comme par exemple un audit à finalité médico-psychologique ;

Il s'agit généralement d'actions longues et faisant intervenir plusieurs professionnels. Elles ne peuvent donc pas être prises en charge au titre du traditionnel tiers temps.

Elles font donc l'objet d'une évaluation de la charge de travail par devis, à accepter par l'assemblée délibérante du demandeur, avant tout début de prise en charge.

L'article 10 de la convention initiale, ensuite, est totalement réécrit avec la suppression de l'indication des tarifs.

Ces derniers, et c'est le dernier point, sont présentés en annexe de la convention sous forme de tableau.

Le Maire recommande d'accepter cet avenant, un refus ne pouvant entraîner que la sortie du service de médecine professionnelle et préventive.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort et autorise le Maire à le signer tel que présenté.

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

6. Avis concernant la consultation PLUi :



Monsieur le Maire explique que suite à un email en date du 27 juin 2024, le service d'urbanisme de la CCVS demande un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concerne la commune.

Au vu de l'important travail déjà apporté à la rédaction des règles en commission et en présence des élus de chaque commune, Monsieur le Maire propose que le conseil valide le règlement établi.

Après délibération, le conseil accepte les orientations d'aménagement et de programmations ainsi que les dispositions du règlement concernant la commune de Felon.

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

7. Divers :

Suite au courrier de démission en date du 12 juillet 2024 de Madame DE VLEESCHOUWER Marie de son poste d'élue locale, Monsieur le Maire a accepté sa requête et en a informé le préfet.